



SOUTENU PAR



MIS EN ŒUVRE PAR



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO VARUNA BIODIVERSITÉ

29 septembre 2023

Article 1 : Les organisateurs

Dans le cadre du programme Varuna, financé par l'Agence Française de Développement et mis en œuvre par Expertise France, l'équipe Varuna organise un concours de photos lié à la biodiversité du sud ouest de l'océan Indien.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours individuel est ouvert uniquement aux étudiants et élèves inscrits, pour l'année 2023-2024, dans un établissement d'enseignement supérieur des pays et territoires de la zone sud ouest de l'océan Indien, à savoir, Madagascar, Maurice, L'Union des Comores, Les Seychelles, Mayotte et La Réunion.

Les participants non étudiants ainsi que les étudiants inscrits dans des établissements hors de la liste précédente des pays, ne sont pas acceptés. Sont également exclus de la participation au concours, les organisateurs de l'équipe projet Varuna ainsi que les membres de leurs familles (jusqu'au 2ème degré).

Le présent règlement régit les rapports entre les organisateurs et les participants au concours de photographie du programme Varuna. La participation au concours en qualité de compétiteur implique l'acceptation de l'ensemble des dispositions du présent règlement.

Article 3 : Objet du concours

Ce concours s'inscrit dans les actions du programme Varuna pour la préservation de la biodiversité dans l'océan Indien. Ce concours a donc vocation à montrer au public la beauté et la diversité du patrimoine naturel vivant des îles du sud ouest de l'océan Indien.

Le thème de l'édition 2023 : « L'humain au cœur de la biodiversité »

Les membres du jury valoriseront la capacité des photographes à retranscrire l'action vertueuse d'une personne, ou d'un groupe de personnes au bénéfice de la biodiversité, animale et-ou végétale, terrestre et-ou marine.

Les photos :

Le format imposé est le suivant : format JPEG, minimum 300 dpi et 2100 pixels (en largeur ou en hauteur). Chaque concurrent peut présenter jusqu'à 5 photos qui doivent être vierges de toute marque distinctive : signature, copyright, logo....

Le concurrent devra joindre par Wetransfer (de préférence) ou le cas échéant une plateforme équivalente de son choix les fichiers numériques avec : le nom du concurrent figurant dans le nom du fichier et des numéros de 01 à 05.

Exemple pour le concurrent Jean Petit qui envoie 5 photos : il nomme ses images jean-petit-01, jean-petit-02, jean-petit-03, etc.

Le concurrent devra joindre également un fichier texte légendant chaque photographie inscrite au concours (espèce photographiée, lieux et dates approximatifs des prises de vue, anecdotes etc. 300 caractères espace compris maximum par image, en reprenant le titre de chaque image). Ce fichier texte devra contenir les coordonnées complètes du concurrent : adresse postale, adresse mail, n° de téléphone.

L'envoi de photos et d'un fichier texte complet vaut inscription au concours. Il sera demandé aux vainqueurs uniquement, d'adresser par e-mail à l'équipe Varuna un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur de la région (universités, etc.).

Article 4 : Modalités d'inscription

Date et heure limites d'inscription et d'envoi des photos : 3 novembre 2023 à 23h59. Les organisateurs préconisent l'inscription au plus tôt.

Il est également exigé des participants qu'ils s'abonnent aux différentes pages Varuna Biodiversité sur les réseaux sociaux où ils disposent d'un compte : Facebook - Instagram - LinkedIn - X. Des informations pratiques et des éventuels changements de date et-ou de règlement pourront d'ailleurs y être communiqués.

Les inscriptions et envois doivent être adressés via Wetransfer ou plateforme équivalente à l'adresse suivante : contact.varuna@expertisefrance.fr

Article 5 : Modalités d'évaluation, sélection du jury et dotations

Le jury sera composé de membres du programme Varuna et de ses partenaires à raison d'un professionnel par territoire. Il sera complété par un photographe professionnel et un journaliste spécialisé dans les questions environnementales.

Le jury sélectionnera les productions selon les 4 critères suivants (à valeurs égales) :

- Compréhension du thème et sa qualité de retranscription
- Originalité du sujet retenu
- Créativité dans le choix du traitement visuel
- Esthétique et qualité visuelle de la photo / qualité technique de l'image (un recours excessif au post-traitement sera pénalisé et l'aspect naturel des images sera valorisé)

Le jury récompensera trois candidats et décernera le 1er prix, le 2ème prix et le 3ème prix. Le jury se réserve également la possibilité d'attribuer un prix spécial supplémentaire avec une dotation qui reste à préciser.

Les décisions du jury sont sans appel.

• 1er prix :

- un appareil photo d'une valeur approximative de 1300€
- un abonnement d'un an au logiciel Adobe Photoshop
- un abonnement d'un an (2 numéros) à la revue Gecko

• 2ème prix :

- un smartphone d'une valeur approximative de 1000€
- un abonnement d'un an (2 numéros) à la revue Gecko

• 3ème prix :

- un abonnement d'un an au logiciel Adobe Photoshop
- un abonnement d'un an (2 numéros) à la revue Gecko

Ces dotations ne pourront pas être remplacées par du numéraire.

Article 6 : Diffusion des œuvres

Les concurrents autorisent l'utilisation gratuite de leurs œuvres soumises au concours par le programme Varuna, pour les diffusions privées et publiques de ces œuvres, dans le cadre des activités du programme Varuna, pour toute sa durée, en tous lieux et dans tous pays, sur tous supports existants et à venir. Ces diffusions ont strictement pour objet de promouvoir la nécessaire préservation de la biodiversité de l'océan Indien. Les noms des photographes seront clairement mentionnés lors de chacune des diffusions publiques ou privées. Le programme Varuna exclut toute utilisation commerciale des photos remises en compétition, à l'exclusion des diffusions prévues dans la revue Gecko et sur son site internet, dans le cadre du partenariat établi avec ce titre de presse. Les concurrents autorisent également l'utilisation de leurs œuvres dans tous les supports de communication de l'édition 2023 et pour la promotion de l'édition 2024.

Article 7 : Garantie des concurrents

Le concurrent garantit les responsables du programme Varuna contre tous troubles, revendications et évictions. Le concurrent déclare par ailleurs qu'il est bien l'auteur des photographies soumises au concours et qu'il n'a introduit dans ses œuvres aucune reproduction ou réminiscence susceptible de violer les droits d'auteur de quiconque. L'authenticité des œuvres primées sera dûment vérifiée avant la proclamation des résultats.

Article 8 : Calendrier

Lancement du concours : 3 octobre 2023 à 10h00 (heure de Paris)

Fin des inscriptions et envoi des photos : 17 novembre à 23h59 (heure de Paris)

Délibérations du jury : à partir du 20 novembre

Annonce des résultats : à partir du 27 novembre